

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 juin 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nathalie DENIS – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Claude VIGIE – André MANIE - Sylvie THEULIER

A été élu secrétaire de séance : Jean-Claude MAURY

N°2017-089 : AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement doit faire face à une augmentation des inscriptions pour la période estivale. Le minibus de la Communauté de Communes utilisé conjointement avec le service de la Bicoque, n'est donc plus suffisant pour l'organisation des sorties.

Les Communes de Saint Germain du Bel-Air et de Concorès ont été sollicitées pour le prêt de véhicules.

Il convient donc de proposer aux élus communautaires de valider les conventions afférentes à ces mises à disposition de véhicules.

Proposition est faite au Conseil Communautaire de valider l'ajout des points suivants à l'ordre du jour de la séance :

- Convention de mise à disposition de véhicule entre la mairie de Saint Germain du Bel-Air et la Communauté de Communes Quercy Bouriane,
- Convention de mise à disposition de véhicule entre la mairie de Concorès et la Communauté de Communes Quercy Bouriane

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide l'ajout des points sus mentionnés à l'ordre du jour.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 juin 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nathalie DENIS – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Claude VIGIE – André MANIE – Sylvie THEULIER

A été élu secrétaire de séance : Jean-Claude MAURY

N°2017-090 : VALIDATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 29 MARS, 12 AVRIL ET 31 MAI 2017

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Les procès-verbaux des séances du 29 mars, 12 avril et 31 mai 2017 sont soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide les procès-verbaux des séances du 29 mars, 12 avril et 31 mai 2017.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 juin 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nathalie DENIS – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Claude VIGIE – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Jean-Claude MAURY

Arrivée de Madame Sylvie THEULIER

N°2017-091 : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les crédits budgétaires prévus initialement à l'opération n°27 « Matériel informatique et de bureau », à hauteur de 7 255,00 €,

Considérant la nécessité de prévoir des crédits complémentaires à cette opération, à hauteur de 4 100,00 €, pour l'acquisition de climatiseurs mobiles et autres équipements divers,

Considérant les crédits budgétaires prévus initialement à l'opération n°98 « Service urbanisme ADS », à hauteur de 5 160,00 €,

Considérant la nécessité de prévoir des crédits complémentaires à cette opération, à hauteur de 900,00 €, pour l'acquisition de matériel informatique et logiciels,

Considérant que les crédits prévus à l'opération n°33 « Acquisition matériel voirie », à hauteur de 20 000,00 €, ne seront pas utilisés, étant donné l'abandon de l'acquisition d'un broyeur de végétaux,

Considérant, en conséquence, que ces crédits sont disponibles pour être virés à hauteur de 4 100,00 €, à l'opération n°27 « Matériel informatique et de bureau », et de 900,00 €, à l'opération n°98 « Service urbanisme ADS »,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 5 000,00 €, depuis l'opération n°33 « Acquisition matériel voirie », vers l'opération n°27 « Matériel informatique et de bureau », à hauteur de 4 100,00 €, et vers l'opération n°98 « Service urbanisme ADS », à hauteur de 900,00 €, en section d'investissement du Budget Principal :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-21571-33 Matériel de voirie	5 000,00 €			
21-2188-27 Autres immobilisations corporelles		4 100,00 €		
21-2183-98 Matériel informatique service urbanisme ADS		900,00 €		
Total	5 000,00 €	5 000,00 €		

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 juin 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 juin 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nathalie DENIS – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Claude VIGIE – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Jean-Claude MAURY

N°2017-092 : DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les crédits budgétaires prévus à l'opération n°61 « Locaux Bibliothèque Intercommunale de Gourdon », à hauteur de 1 835,00 €, pour remise en état du désenfumage par des aménagements complémentaires de conformité sur les installations existantes,

Considérant la somme initiale engagée pour ces travaux pour un montant total de 1 830,54 € TTC, alors que la remise en état du système de désenfumage s'élève en définitive à 2 004,54 € TTC,

Considérant que les crédits prévus à l'opération n°61 sont insuffisants pour faire face à cette dépense, des crédits complémentaires doivent être abondés sur cette opération,

Considérant que les seuls crédits disponibles pour abonder l'opération n°61 peuvent provenir de crédits prévus à l'opération n°33 « Acquisition matériel voirie », à hauteur de 170,00 €, au vu de l'économie dégagée par l'abandon de l'acquisition d'un broyeur de végétaux, et de la précédente décision modificative impactant ces crédits disponibles,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°2 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 170,00 €, depuis l'opération n°33 « Acquisition matériel voirie » vers l'opération n°61 « Locaux Bibliothèque Intercommunale de Gourdon », en section d'investissement du Budget Principal :

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-21571-33 Matériel de voirie	170,00 €			
21-21318-61 Autres bâtiments publics - Locaux Bibliothèque Intercommunale de Gourdon		170,00 €		
Total	170,00 €	170,00 €		

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 Juin 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 juin 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nathalie DENIS – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Claude VIGIE – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Jean-Claude MAURY

N°2017-093 : FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) – REPARTITION DU PRELEVEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET SES COMMUNES MEMBRES POUR L'EXERCICE 2017

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal,

Considérant que ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées,

Considérant que les services préfectoraux ont informé l'ensemble intercommunal Quercy Bouriane, le 19 mai 2017, d'un prélèvement de 225 323 € au titre du FPIC pour l'exercice 2017, et de la répartition dite « de droit commun » de ce prélèvement entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et ses communes membres, telle qu'établie en annexe, selon les dispositions des articles L.2336-3 et L.2336-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Communautaire peut, par dérogation, procéder à une répartition alternative du prélèvement, dans un délai de deux mois à compter de cette information, et notamment opter pour une répartition « dérogatoire libre », en définissant librement la nouvelle répartition du prélèvement, selon ses propres critères, aucune règle ne lui étant prescrite,

Considérant que, pour cela, le Conseil Communautaire doit, soit délibérer à l'unanimité dans un délai de deux mois suivant la notification, soit délibérer à la majorité des deux tiers dans ce même délai, avec approbation des Conseils Municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération du Conseil Communautaire, à défaut de quoi ils sont réputés l'avoir approuvé,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 juin 2017,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- opte pour une répartition « dérogatoire libre » du prélèvement de 225 323 €, au titre du FPIC pour l'exercice 2017, entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et ses communes membres, telle qu'établie en annexe,
- charge Madame la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 juin 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nathalie DENIS – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Claude VIGIE – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Jean-Claude MAURY

N°2017-094 : COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) – FIXATION D'UNE BASE SERVANT A L'ETABLISSEMENT DE LA COTISATION MINIMUM

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que les dispositions de l'article 1647 D du Code Général des Impôts permettent au Conseil Communautaire de fixer le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum,

Considérant que ce montant doit être fixé selon le barème suivant, composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes :

En euros	
Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum
Inférieur ou égal à 10 000	Entre 216 et 514
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	Entre 216 et 1 027
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	Entre 216 et 2 157
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	Entre 216 et 3 596
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	Entre 216 et 5 136
Supérieur à 500 000	Entre 216 et 6 678

Vu l'article 1647 D du Code Général des Impôts,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 juin 2017,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 38 votes pour et 1 abstention (Monsieur Jean-François Bélivent) :

- décide de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum,
- fixe le montant de cette base à 514 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 €,
- fixe le montant de cette base à 1 027 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €,
- fixe le montant de cette base à 2 157 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €,
- fixe le montant de cette base à 3 596 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €,
- fixe le montant de cette base à 5 136 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €,
- fixe le montant de cette base à 6 678 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €,
- charge Madame la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 juin 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nathalie DENIS – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Claude VIGIE – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Jean-Claude MAURY

N°2017-095 : SUPPRESSION DE LA CORRECTION DES ABATTEMENTS LIEE AU TRANSFERT DE LA PART DEPARTEMENTALE DE TAXE D'HABITATION

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Vu la délibération n°2010-124 du 27 octobre 2010 relative à la mise en place de la politique d'abattements à la taxe d'habitation à effet au 1^{er} janvier 2011, selon les taux suivants :

- abattement général facultatif à la base : 0% de la valeur locative moyenne intercommunale,
- abattement obligatoire pour charges de famille (personnes de rang 1 et 2) : 10% de la valeur locative moyenne intercommunale,
- abattement obligatoire pour charges de famille (personnes de rang 3 et +) : 15% de la valeur locative moyenne intercommunale,

Considérant que le IX de l'article 108 de la loi de finances pour 2011 codifié au II quater de l'article 1411 du Code Général des Impôts a introduit une correction afin de neutraliser les effets sur les contribuables du transfert de la part départementale de taxe d'habitation au bloc communal,

Considérant qu'ainsi une variable d'ajustement s'applique à chaque abattement communal ou intercommunal de taxe d'habitation,

Considérant que les dispositions du II quater de l'article 1411 du Code Général des Impôts permettent au Conseil Communautaire de supprimer la correction des abattements liée au transfert de la part départementale de taxe d'habitation,

Vu l'article 1411 du Code Général des Impôts,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 juin 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de supprimer la correction des abattements liée au transfert de la part départementale de taxe d'habitation,
- décide de charger Madame La Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 juin 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nathalie DENIS – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Claude VIGIE – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Jean-Claude MAURY

N°2017-096 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Suite aux modifications de la structure des compétences communautaires introduites par la série de lois de l'acte III de la décentralisation, il est proposé d'actualiser les statuts de Quercy-Bouriane et de les enrichir de trois compétences supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,
- Création et gestion de maisons de service public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

L'actualisation des statuts porte sur l'évolution de libellés pour prendre en compte les évolutions légales et l'évolution des interventions de Quercy-Bouriane (Développement économique et politique commerciale ; politique du logement / intervention au titre des Maisons d'assistantes maternelles / passage en fiscalité professionnelle unique, évolution de la composition du Conseil communautaire ...). Un document comportant l'ensemble des modifications et ajouts est annexé à la présente délibération.

Il est précisé que les compétences GEMAPI et plan local d'urbanisme donneront lieu à un travail d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, en 2018, pour évaluer le transfert de charges qu'elles représentent, selon les modalités de financement préconisées par la Conférence des Maires.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 juin 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide les modifications des statuts de Quercy-Bouriane telles qu'elles figurent sur le document annexé à la présente délibération.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Il est précisé que le projet de modification des statuts sera soumis à l'accord des Conseils municipaux qui auront trois mois pour se prononcer selon les conditions de majorité qualifiée des deux tiers des Conseil municipaux représentant la moitié de la population, ou inversement.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 juin 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nathalie DENIS – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Claude VIGIE – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Jean-Claude MAURY

N°2017-097 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE PARTAGE A TITRE TRANSITOIRE AVEC LA COMMUNE DE GOURDON POUR LA GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Michel CAMMAS

L'arrêté préfectoral SPG-2016-8 du 28 juin 2016 a validé le transfert de la compétence sport à la Communauté de Communes Quercy Bouriane à compter du 1er juillet 2016, pour l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire que sont le gymnase de la Poussie, le gymnase de l'Hivernerie, et la piscine municipale de la Commune de Gourdon, ainsi que la piscine municipale de la Commune de Saint-Germain du Bel-Air.

Jusqu'à la date du transfert de la compétence « sport », le gymnase de la Poussie, le gymnase de l'Hivernerie, et la piscine municipale de Gourdon étaient gérés par la commune.

Une période transitoire pour l'évaluation et la mise en œuvre des opérations de transfert du personnel, d'actif et de charges vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane était donc nécessaire, afin d'assurer la continuité des services auprès de la population.

Pour ce faire, le Conseil Communautaire a validé lors de sa séance du 6 juillet 2016 (délibération n°2016-088) la mise en place d'une convention de services partagés afin que la Commune de Gourdon exerce pour le compte de la Communauté de Communes Quercy Bouriane l'entretien, la gestion et le fonctionnement du gymnase de la Poussie, du gymnase de l'Hivernerie, et de la piscine municipale, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2016. Lors de la séance du 7 décembre 2016 (délibération n°2016-143), le Conseil Communautaire a validé le renouvellement de cette convention pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017.

Cette période de transition n'a pas été suffisante et n'a pas permis de transférer définitivement les équipements sportifs, sus mentionnés, de Gourdon à la Communauté de Communes Quercy Bouriane. Il convient donc de renouveler la convention de services partagés afin de continuer à assurer le service auprès des usagers, pour une période de six mois, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017.

Comme prévu par la convention initiale, la Communauté de Communes Quercy Bouriane remboursera à la Commune de Gourdon, la charge nette de fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 juin 2017,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le renouvellement de la convention de services partagés entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Commune de Gourdon, pour l'entretien, la gestion et le fonctionnement du gymnase de la Poussie, du gymnase de l'Hivernerie, et de la piscine municipale, dans les conditions ci avant énoncées et pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 juin 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nathalie DENIS – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Claude VIGIE – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Jean-Claude MAURY

N°2017-098 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE PARTAGE A TITRE TRANSITOIRE AVEC LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU BEL-AIR POUR LA GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Michel CAMMAS

L'arrêté préfectoral SPG-2016-8 du 28 juin 2016 a validé le transfert de la compétence sport à la Communauté de Communes Quercy Bouriane à compter du 1er juillet 2016, pour l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire que sont le gymnase de la Poussie, le gymnase de l'Hivernerie, et la piscine municipale de la Commune de Gourdon, ainsi que la piscine municipale de la Commune de Saint-Germain du Bel-Air.

Jusqu'à la date du transfert de la compétence « sport », la piscine municipale de Saint Germain du Bel-Air était gérée par la commune.

Une période transitoire pour l'évaluation et la mise en œuvre des opérations de transfert du personnel, d'actif et de charges vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane était donc nécessaire, afin d'assurer la continuité du service auprès de la population.

Pour ce faire, le Conseil Communautaire a validé lors de sa séance du 6 juillet 2016 (délibération n° 2016-089) la mise en place d'une convention de service partagé afin que la Commune de Saint Germain du Bel Air exerce pour le compte de la Communauté de Communes Quercy Bouriane l'entretien, la gestion et le fonctionnement de la piscine municipale de Saint Germain du Bel-Air pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2016. Lors de la séance du 7 décembre 2016 (délibération n°2016-144), le Conseil Communautaire a validé le renouvellement de cette convention pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017.

Cette période de transition n'a pas été suffisante et n'a pas permis de transférer définitivement l'équipement sportif, sus mentionné, de Saint Germain du Bel Air à la Communauté de Communes Quercy Bouriane. Il convient donc de renouveler la convention de service partagé afin de continuer à assurer le service auprès des usagers, pour une période de six mois, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017.

Comme prévu par la convention initiale, la Communauté de Communes Quercy Bouriane remboursera à la Commune de Saint Germain du Bel Air, la charge nette de fonctionnement du service.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 juin 2017,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le renouvellement de la convention de service partagé entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Commune de Saint Germain du Bel Air, pour l'entretien, la gestion et le fonctionnement de la piscine municipale de Saint Germain du Bel-Air dans les conditions ci avant énoncées et pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 juin 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nathalie DENIS – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Claude VIGIE – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Jean-Claude MAURY

N°2017-099 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2017 AU SYNDICAT MIXTE « LOT NUMERIQUE »

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Considérant l'appel de participation reçu du Syndicat Mixte « Lot Numérique », au titre de l'exercice 2017, pour un montant total de 67 473,95 €, se répartissant comme suit :

- une subvention de fonctionnement de 13 037,50 € au budget principal du Syndicat, destiné à prendre en charge les dépenses à caractère général,
- une subvention de fonctionnement de 5 019,34 € et une subvention d'investissement de 49 417,11 €, au budget annexe du Syndicat, destiné à la réalisation des activités d'aménagement numérique,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 juin 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le versement au Syndicat Mixte « Lot Numérique » des subventions telles que ci-avant exposées, pour un montant total de 67 473,95 €, au titre de l'exercice 2017,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à leur versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 juin 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nathalie DENIS – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Claude VIGIE – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Jean-Claude MAURY

N°2017-100 : COTISATION 2017 AUPRES DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) GRAND QUERCY

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

La Communauté de Communes Quercy Bouriane adhère au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Grand Quercy depuis le 15 avril 2015 (délibération n° 2015-076).

Ce syndicat mixte dit « à la carte » assure un certain nombre de missions dont forêt – développement de la filière bois, développement culturel et solidarité santé que la Communauté de Communes Quercy Bouriane avait souscrites. Lors de sa séance du 7 décembre 2016 (délibération n° 2016-142), la Communauté de Communes Quercy Bouriane a validé la suppression de son adhésion au PETR pour la mission « développement culturel », pour des raisons de contraintes budgétaires de plus en plus importantes.

En 2017, la Communauté de Communes Quercy Bouriane n'adhère donc plus que pour les missions suivantes :

- Forêt – Développement de la filière bois,
- Solidarité Santé.

Pour mémoire, en 2016, le montant de la cotisation à verser au PETR Grand Quercy était établie sur la base de 4.85 € par habitant / population DGF 2014 soit un montant de 58 803€.

En 2017, le montant de la cotisation est de 33 403,43 € sur la base de 2,77 € par habitant que multiplie 12 059 habitants (population DGF 2016), ce qui représente une baisse de 25 399,57 €.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 juin 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le versement de la cotisation au titre de l'année 2017 au PETR Grand Quercy et ce pour un montant de 33 043,43 €,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 juin 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nathalie DENIS – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Claude VIGIE – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Jean-Claude MAURY

N°2017-101 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 juin 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide la présentation du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes Quercy Bouriane au titre de l'année 2016 (joint en annexe).

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 juin 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nathalie DENIS – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Claude VIGIE – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Jean-Claude MAURY

N°2017-102 : CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Proposition est faite de déterminer les dates des prochaines séances du conseil communautaire selon le calendrier suivant :

- le mercredi 18 octobre 2017 à 18h30 à la Maison Communautaire,
- le mercredi 6 décembre 2017 à 18h30 à la Maison Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le calendrier des séances ci avant présenté.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 juin 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nathalie DENIS – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Claude VIGIE – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Jean-Claude MAURY

N°2017-103 : CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE D'ORGANISATION DE SERVICES DE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD) AVEC LA REGION OCCITANIE

Rapporteur: Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

La Communauté de Communes Quercy Bouriane bénéficie jusqu'au 31 août 2017 d'une délégation de compétence en matière d'organisation de services de Transport à la Demande dans le cadre d'une convention signée avec la Département du Lot.

Dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la Région est depuis le 1^{er} janvier 2017 nouvellement compétente pour l'organisation des services de transport non urbain de voyageurs.

Le transfert de la compétence Transport à la Demande est bien effectif depuis cette date, la Région s'étant substituée au Département dans la convention de délégation en cours.

Afin de garantir la continuité du service au 1^{er} septembre 2017, il convient de contractualiser avec la Région Occitanie une nouvelle délégation de compétence en matière d'organisation de services de Transport à la Demande.

Le Conseil Communautaire est sollicité sur le projet de convention annexé, qui tient compte à la fois des principales dispositions des conventions en vigueur, mais aussi d'un cadre commun à l'ensemble des nouvelles conventions de délégation de compétence à l'échelle régionale.

La prise d'effet de cette convention est au 1^{er} septembre 2017, pour une durée de 16 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 21 juin 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention de délégation de compétence d'organisation de services de Transport à la Demande avec la Région Occitanie, pour une durée de 16 mois à compter du 1^{er} septembre 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2018,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 juin 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nathalie DENIS – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Claude VIGIE – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Jean-Claude MAURY

N°2017-104 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULE ENTRE LA MAIRIE DE SAINT GERMAIN DU BEL-AIR ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Les inscriptions pour l'ALSH de Saint Germain du Bel-Air pour les vacances estivales s'avèrent importantes et rendent la gestion des sorties plus complexe. De plus, le minibus de la Communauté de Communes Quercy Bouriane est utilisé à la fois par la Bicoque et par l'ALSH de Saint Germain du Bel-Air sur des dates de sorties qui peuvent être identiques.

Ainsi, et afin de pouvoir assurer au mieux le service, la Commune de Saint Germain du Bel-Air, détentrice d'un véhicule utilitaire de 9 places, a été sollicitée pour le prêt de ce dernier et a répondu favorablement à cette demande.

Le véhicule sera mis à disposition de manière gracieuse, avec le réservoir plein, la Communauté de Communes s'engageant à le rendre de la même manière, sur des dates de sorties durant la période estivale (convention jointe en annexe).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la conclusion d'une convention de mise à disposition de véhicule entre la Commune de Saint Germain du Bel-Air et la Communauté de Communes Quercy Bouriane,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 21 juin 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Nathalie DENIS – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Christian LALANDE – Claude VIGIE – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Jean-Claude MAURY

N°2017-105 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULE ENTRE LA MAIRIE DE CONCORES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Les inscriptions pour l'ALSH de Saint Germain du Bel-Air pour les vacances estivales s'avèrent importantes et rendent la gestion des sorties plus complexe. De plus, le minibus de la Communauté de Communes Quercy Bouriane est utilisé à la fois par la Bicoque et par l'ALSH de Saint Germain du Bel-Air sur des dates de sorties qui peuvent être identiques.

Ainsi, et afin de pouvoir assurer au mieux le service, la Commune de Concorès, détentrice d'un véhicule utilitaire de 9 places, a été sollicitée pour le prêt de ce dernier et a répondu favorablement à cette demande.

Le véhicule sera mis à disposition, sur des dates de sorties durant la période estivale, contre remboursement afin de s'acquitter d'une participation à l'entretien et au fonctionnement du véhicule, selon le tarif de 0,27 € du kilomètre parcouru sur présentation d'un titre de recettes (convention jointe en annexe).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la conclusion d'une convention de mise à disposition de véhicule entre la Commune de Concorès et la Communauté de Communes Quercy Bouriane,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP